

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 13 novembre 2020

L'an deux mil vingt, vingt heures et trente minutes, le vendredi 13 novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Chiffon Rouge, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M^{eur} GAILLARD, Maire, M^{rs} BIENAIMÉ, DELAFOSSE, M^{mes} DIRUY, BRUNET, Adjoint, M^{mes} HERBET, PRUVOST, DEMORY, TELLIER, HOLTZMANN, ROGIER, HETELAY, M^{rs} LOGNON, PACCEU, LETHELLIEZ, THUILLIER, DARIBOT, CARLIER, VIOLETTE.

Absents excusés : M. METAIS qui donne pouvoirs à M. LOGNON,
M^{me} LEBRUN qui donne pouvoirs à M. GAILLARD,
M^{me} GAPENNE qui donne pouvoirs à M^{me} DIRUY.

Absent : M. JACQUART.

Secrétaire de séance : M^{me} DIRUY Anne-Marie.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Didier METAIS.

ACQUISITION – MAISON MÉDICALE - FLIXECOURT

-Vu la délibération N°04/2020/37 du 26/06/2020 par laquelle le Conseil Municipal a émis le souhait d'acquérir la maison médicale de FLIXECOURT au prix de 320 000.00 €,

-Vu l'avis de la DgFip – Pôle des évaluations domaniales du 05/10/2020 ayant estimé la valeur vénale du bien à 315 000.00 € ; une marge de négociation de + ou - 10% étant possible,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-décide d'acquérir la maison médicale de FLIXECOURT – bien cadastré AI 955 pour une surface totale d'environ 745 m² - sis 4 Chemin de la Catiche – pour 320 000.00 €,

-autorise Monsieur le Maire à signer l'acte se rapportant à cette acquisition et tout document relatif à cette affaire.

RESTAURATION SCOLAIRE – FLIXECOURT – CONVENTION AVEC LES PEP 80

Vu le projet de convention à conclure avec les PEP 80 portant mission de suivi de la comptabilité des restaurants scolaires de FLIXECOURT : Hector Malot et Jacques Prévert et de la restauration des accueils de loisirs de la Commune ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire précisant aux membres de l'Assemblée les principales dispositions contenues dans le projet susmentionné ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-approuve la convention jointe à la présente délibération,

-autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire.

ECLAIRAGE PUBLIC

Pose de 1 point lumineux dans le secteur de la commune suivant : rue des Tombelles

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 1 point lumineux dans le secteur de la commune suivant :

Eclairage public rue des Tombelles

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 30 673.00 € TTC.

Si le Conseil Municipal accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune un avenant à la convention 02-0574-EP pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

-Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors

Taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre) 11 351.00 €

-Contribution de la Commune..... .. 19 322.00 €

TOTAL TTC 30 673.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage – dossier n°02-0574-EP

- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 19 322.00 €.

PARTICIPATION COMMUNALE AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT **Convention**

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu la délibération N° 04/2020/29 du 26 juin 2020,

Après en avoir délibéré, décide par :

- 16 voix pour,
 - 00 contre,
 - 06 abstentions,
- de maintenir à 379.00 € par enfant, la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame pour les élèves du CP au CM2,
 - de fixer à 1 100.00 € par enfant, la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame pour l'ensemble des enfants de la maternelle, enfants répondant à l'obligation scolaire, selon la liste fournie avant le 30 octobre de chaque année, par l'OGEC Notre Dame,
 - d'imputer la dépense totale à l'article 6558,
 - d'accepter la convention jointe à la présente délibération,
 - d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

SPONSORING – 4L TROPHY - 2021

Vu la demande de sponsoring déposée par Monsieur SUC et Monsieur ROSA domiciliés à DOMART-EN-PONTHIEU, dans le cadre de la 24^{ème} édition du raid 4L TROPHY qui aura lieu du 18 au 28 février 2021,

Ouï la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve cette demande de sponsoring et décide d'apporter son concours financier, dans ce cadre, à hauteur de 700.00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire sur l'organisation du concours des maisons fleuries,
- Considérant qu'il y a lieu de récompenser les différents lauréats,
- Considérant que la Commission environnement, lors de sa réunion du 18 septembre 2020, a décidé de récompenser les 10 premiers lauréats au lieu des 5 premiers, en remplaçant les virements par des bons d'achat ce qui permettra de favoriser le soutien au commerce local,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de définir les catégories suivantes :

Prix \ Catégories	Ensemble maison avec jardin	Façade avec balcon ou terrasse	Maison collective type H.L.M	Fleurissement des rives de la Nièvre	Prix hors concours
1 ^{er} (En bon d'achat)	80.00 €	80.00 €	80.00 €	70.00 €	Bon d'achat pour des fleurs Valeur 25.00 €
2 ^{ème} (En bon d'achat)	75.00 €	75.00 €	75.00 €	60.00 €	
3 ^{ème} (En bon d'achat)	70.00 €	70.00 €	70.00 €	50.00 €	
4 ^{ème} (En bon d'achat)	65.00 €	65.00 €	65.00 €	A partir du 4 ^{ème} prix Lot de consolation 30.00 € En bon d'achat	
5 ^{ème} (En bon d'achat)	60.00 €	60.00 €	60.00 €		
6 ^{ème} (En bon d'achat)	50.00 €	50.00 €	50.00 €		
7 ^{ème} (En bon d'achat)	50.00 €	50.00 €	50.00 €		
8 ^{ème} (En bon d'achat)	50.00 €	50.00 €	50.00 €		
9 ^{ème} (En bon d'achat)	50.00 €	50.00 €	50.00 €		
10 ^{ème} (En bon d'achat)	50.00 €	50.00 €	50.00 €		
11 ^{ème} (En bon d'achat)	40.00 €	40.00 €	40.00 €		
12 ^{ème} (En bon d'achat)	40.00 €	40.00 €	40.00 €		
13 ^{ème} (En bon d'achat)	40.00 €	40.00 €	40.00 €		
14 ^{ème} (En bon d'achat)	40.00 €	40.00 €	40.00 €		
15 ^{ème} (En bon d'achat)	40.00 €	40.00 €	40.00 €		
A partir du 16 ^{ème} prix (En bon d'achat)	Lot de consolation 30.00 €	Lot de consolation 30.00 €	Lot de consolation 30.00 €		

-L'ensemble des dépenses du concours des maisons fleuries sera imputé à l'article 6714 : « bourses et prix ».

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (COM de COM)

-Où la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-accepte le versement des subventions suivantes :

●JUDO	400.00 €
●ESCALADE	150.00 €
●TENNIS CLUB	1 000.00 €
●SPORTING CLUB	800.00 €
●TEAM FLIXECOURT 80	1 000.00 €
●LES WHOOPS FLIXECOURTOIS	150.00 €
●TENNIS DE TABLE	2 250.00 €
●HOCKEY	150.00 €
●LYCEE ALFRED MANESSIER	150.00 €
●COLLEGE ALFRED MANESSIER	150.00 €
●SPORTS ET LOISIRS	200.00 €

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de la subvention suivante :

-TENNIS DE TABLE : 2 750.00 €

BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°2 - 2020

-Vu le budget primitif 2020 voté par le Conseil Municipal en date du 24 juin 2020,

Où la proposition de Monsieur le Maire tendant à apporter, par décision modificative, quelques inscriptions nouvelles présentées ce jour aux membres du Conseil Municipal,

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

● Approuve les inscriptions suivantes :

-retrait de 441.00 € sur les dépenses imprévues (chapitre 020) pour les inscrire à l'article 2033.

-retrait de 4 200.00 € sur les dépenses imprévues (chapitre 020) pour les inscrire à l'article 21318.

● Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
